

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 19 septembre 2013 à 9 h 30
par conférence téléphonique.

Sont présents

M. Laurent Blanchard, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
Mme Martine Beaugrand, mairesse de la Ville de Laval ;
M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Mme Louise Harel, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE13-150 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE
30 MAI, LE 3 JUILLET ET LE 22 AOÛT 2013

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le
30 mai, le 3 juillet et le 22 août 2013.

CE13-151 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN
RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Alain Rousseau en
qualité de conseiller en recherche pour une durée de cinq ans, aux
conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la
Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur
général.

CE13-152 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ANALYSTE-
RÉDACTEUR TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Benjamin Gillis en
qualité d'analyste-rédacteur jusqu'au 31 décembre 2014 aux conditions
et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la
Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur
général.



CE13-153 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Diane Berthiaume en qualité de technicienne en géomatique jusqu'au 31 décembre 2014, sur appel, aux conditions et traitement annuel énoncés à la recommandation du directeur général et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-154 RAPPORT CONCERNANT L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2013

Il est résolu de prendre acte du rapport intitulé *Agora métropolitaine 2013 : bilan et recommandations*, adopté par le comité organisateur de l'Agora métropolitaine 2013 et en autoriser la diffusion.

CE13-155 RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE, DOSSIER CPTAQ 405219

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 405219, que la Communauté n'est pas favorable à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 2 714 526, d'une superficie de 941,8 mètres carrés, sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe puisque la partie de lot visée n'est pas incluse dans le périmètre métropolitain délimité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur et qu'il n'y a pas de projet de modification du Plan en cours pour cette partie de lot.

CE13-156 RÈGLEMENT 234 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu d'approuver le Règlement numéro 234 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de réaffecter des espaces industriels et d'apporter des correctifs aux limites de certaines affectations à Beauharnois puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-157 RÈGLEMENT 250 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver le Règlement numéro 250 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin de se conformer aux dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et de créer une affectation commerciale de transit à Beauharnois puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE13-158 RÈGLEMENT 32-11-13 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le Règlement 32-11-13 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle « IND1-2 » à même les aires d'affectation conservation « CONS2-109, 110, 111 et 112 » sur le territoire de ville de Chambly puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-159 RÈGLEMENT 97-33R MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le Règlement numéro 97-33R intitulé *Règlement de remplacement modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC, ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement numéro 97-33* puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-160 ÉTUDE SUR LES INDUSTRIES CRÉATIVES

Il est résolu d'autoriser le versement à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain d'une contribution représentant 40 % des déboursés externes jusqu'à concurrence d'un montant maximal de quarante mille dollars (40 000 \$), incluant toutes taxes applicables, pour la réalisation d'une étude sur les industries créatives et autoriser le directeur général à conclure et signer toute convention requise à cet effet.

CE13-161 MODIFICATION AU PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ ALLARD PAR LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

Il est résolu

De modifier les modalités de l'aide financière accordée par la résolution numéro CE13-031 dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* pour le projet d'acquisition pour fins de conservation du lot 212-P de la Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, circonscription foncière de Châteauguay, d'une superficie de 6,2 hectares, présenté par la Ville de Châteauguay, conformément aux conditions du programme ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (55 685 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

.../4



CE13-161
(suite) D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-162 ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE - CHAUFFAGE AU BOIS

Il est résolu de donner mandat au directeur général de développer, en collaboration avec la Ville de Montréal, les diverses options qui pourraient permettre, si possible, d'éliminer d'ici 2020, le chauffage au bois, à l'exception des granules, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE13-163 PROJET D'ÉTUDE CONCERNANT LE BOISÉ CHÂTEAUGUAY-LÉRY

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, le projet d'une étude pour établir une stratégie de conservation du bois d'intérêt métropolitain identifié sur le territoire de la ville de Léry présenté par la MRC de Roussillon, conformément aux conditions du Programme et conditionnellement à l'autorisation du Ministre tel que prévu au Programme ;

D'autoriser à cette fin une contribution n'excédant pas cinquante mille dollars (50 000 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec qui s'ajoute à la contribution de cinq mille dollars (5 000\$) de la MRC de Roussillon ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-164 COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Il est résolu de demander au ministère des Ressources naturelles du Québec, dans le cadre de la consultation présentement en cours sur le projet de Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière, de retirer les droits incompatibles d'exploration minière, de recherche de pétrole et de gaz et de pêche commerciale avec la protection des milieux naturels des parcelles du territoire public bordant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Mille-Îles et d'inscrire lesdites parcelles au Registre des aires protégées du Québec.

CE13-165 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA COURONNE NORD

Il est résolu de prendre acte du rapport final déposé par la Table des préfets et élus de la couronne Nord dans le cadre du Programme pour la réalisation de plans régionaux des équipements et des technologies de traitement des matières putrescibles et des résidus ultimes, et d'autoriser le paiement à la MRC de L'Assomption du dernier versement d'un montant de vingt mille dollars (20 000 \$).



CE13-166

ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LE SUPPORT INFORMATIQUE, L'HÉBERGEMENT SÉCURISÉ DE SERVEURS ET L'ACCÈS INTERNET

Il est résolu d'adjuger à la firme Savoir-Faire Linux inc. le contrat pour les services de support informatique, d'hébergement sécurisé de serveurs et d'accès Internet, pour une durée de trois ans, selon les termes et conditions de sa soumission suite à l'appel d'offres public numéro GEO-2013-03, pour un montant forfaitaire de cent trente mille sept cent trente-six dollars (130 736 \$) plus taxes applicables et selon le prix unitaire prévu pour les travaux supplémentaires optionnels et d'autoriser la signature par le directeur général de tout document requis pour y donner effet.

CE13-167

ÉMISSION D'OBLIGATIONS

ATTENDU que le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE08-140, a autorisé en 2008 le financement d'un montant de 10 500 000 \$ par émission d'obligations dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 ;

ATTENDU qu'à l'échéance du 8 octobre 2013, un montant de 7 705 000 \$ doit être refinancé,

Il est résolu

D'autoriser le financement d'un montant total de sept millions sept cent cinq mille dollars (7 705 000 \$) par un contrat de vente d'obligations dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 décrétant un emprunt de 51 000 000 \$ aux fins du remboursement par la Communauté de la contribution de base versée par les municipalités pour les projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ;

D'autoriser la mise en marché de cet emprunt par l'intermédiaire et aux conditions du ministère des Finances et de l'Économie du Québec ;

D'autoriser l'émission d'obligations pour un terme de cinq ans et de fixer à quatre millions soixante-deux mille dollars (4 062 000 \$) la partie de cet emprunt qui sera renouvelable à échéance pour un terme maximum de 5 ans ;

D'autoriser que les obligations soient datées du 3 octobre 2013 ;

D'autoriser que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

D'autoriser que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS ;

D'autoriser CDS, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte bancaire de la Communauté ;

.../6



CE13-167
(suite) Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année ;

D'autoriser que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

D'autoriser que les obligations soient signées par le président ou le vice-président du comité exécutif et par la trésorière ou le directeur général et de mandater CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, les obligations n'entrant en vigueur qu'uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

CE13-168 FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu de recommander au Conseil d'amender le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de maintenir pour l'année 2014 les règles qui y sont prévues concernant le financement des équipements métropolitains.

CE13-169 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2014 au montant de cent dix-neuf millions deux cent soixante-dix-huit mille cent dollars (119 278 100 \$), conformément au projet de budget joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE13-170 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE DU 17 MAI AU 4 SEPTEMBRE 2013

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 17 mai au 4 septembre 2013.

CE13-171 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT R-143 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté, la portion de 3 454 848 \$ afférente au réseau du métro de l'emprunt de 190 705 708 \$ décrété par le règlement R-143 de la Société de transport de Montréal pour financer la reconstruction du complexe Crémazie.

CE13-172 PROJET DE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À McMASTERVILLE

Il est résolu de retirer le dossier du projet de sentier cyclable et pédestre à McMasterville.



CE13-173 PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À BOUCHERVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment situé sur le boulevard Marie-Victorin entre la rue d'Argenson et l'entrée du parc de la Saulaie (J-a6-1) présentés par la Ville de Boucherville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trois cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante-quatre dollars et soixante cents (369 454,60 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement cyclable du segment situé sur le boulevard Marie-Victorin à Boucherville entre la rue d'Argenson et l'entrée du parc de la Saulaie (J-a6-1), selon les termes du programme, la part métropolitaine ne pouvant excéder la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement du projet ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-174 NOMINATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer M. Claude Dauphin à titre de membre du Comité exécutif pour combler un poste vacant.

CE13-175 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer Mme Martine Beaugrand, mairesse de la Ville de Laval, à titre de vice-présidente du Conseil.

CE13-176 NOMINATION À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de retirer le dossier de nomination à Montréal International.

CE13-177 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2014

Il est résolu

De fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour l'année 2014 selon le calendrier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2015 au 13 novembre 2014 à 10h00.



CE13-178 CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION
DU BUDGET

Il est résolu de convoquer une séance extraordinaire du Conseil le 3 octobre 2013 à 10 heures pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2014 et de déplacer à 10h15 la tenue de la séance ordinaire du Conseil fixée à cette date.

CE13-179 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
3 OCTOBRE 2013 À 10H15

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 3 octobre 2013.

Documents déposés

- Lettre datée du 19 juin 2013 adressée au président de la Communauté par le président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault concernant la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.
 - Résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand à sa séance du 3 septembre 2013 concernant l'adhésion de la Ville à la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 05.

Les résolutions numéros CE13-150 à CE13-179 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président

Claude Séguin
Secrétaire